

PMUC.COM

BANXKO

30 MILLIONS

VENDREDI 13 AVRIL

SOYEZ PRÊTS

À GAGNER !

Journal d'informations et de débat fondé le 17 Novembre 1979
 Direction - Rédaction - Publicité : Rue des Ecoles Akwa (entre carrefour Idéal et Camtel) B.P. 5925 Douala
 République du Cameroun - Tél. : +237 33 42 04 39 - Tél./Fax : +237 33 42 53 74 - Cell : +237 99 04 47 48

Une filiale de
free media
 GROUP

E.mail : lemessager.info@gmail.com
 Site web : quotidienlemessager.net

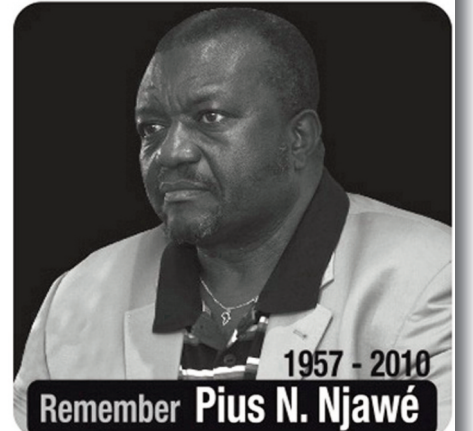
Le Messager

A l'écoute du peuple

Fondateur : Pius N. NJAWE Directeur de la Publication: Alex GUSTAVE AZEBAZE

N° 5050 DU VENDREDI 13 AVRIL 2018 CAMEROUN 400 F.CFA

Quotidien



Perchoir du Sénat

Vers la reconduction de Niat Njifenji

- En nommant hier soir, 12 octobre 2018, les 30 autres sénateurs, Paul Biya a réservé quelques surprises. Pas de Sdf dans la liste. Ni le Mrc encore moins les proches de Akere Muna comme certains supputaient
- La rédaction présente les dessous de ces nominations et impact sur l'opposition et les élections



Selon Amnesty international 235 personnes risquent la peine de mort au Cameroun

• C'est ce qui ressort du rapport 2017 de l'organisme international sur les tendances relatives à l'abolition de la peine de mort dans le monde

P.5

Athlètes Camerounais

Les mobiles des fugues à répétition

• Dans sa chronique bi-hebdomadaire, Martin Camus Minb fait des révélations sur un phénomène entretenu

P.12

Nouvelle affaire PAD

Cinq suspects hors d'atteinte de la justice

• Visées par une nouvelle enquête criminelle, cinq de la quinzaine de personnes interdites de sortie du Cameroun sont hors de portée de la justice camerounaise qui instruit quelque 3 dossiers de marchés au Port autonome de Douala

P.4

Les 30 sénateurs de Paul Biya

1- Inertie

On reprend les mêmes et on recommence...

N'ayant apporté aucun changement notable dans la nomination des 30 sénateurs devant compléter la liste des membres de la Chambre haute, le président de la République a choisi de marquer le pas sur place. Toute chose qui remet en cause l'efficacité de cette institution.

N'ayant apporté aucun changement notable dans la nomination des 30 sénateurs devant compléter la liste des membres de la Chambre haute du parlement camerounais, le président de la République a choisi de marquer le pas sur place. Toute chose qui remet en cause l'efficacité de cette institution déjà questionnée à l'issue de son premier quinquennat.

Seules 8 nouvelles personnalités ont été promues aux postes de sénateurs titulaires. Les copains, qui accompagnent depuis au moins les années 90 le président Biya dans son long règne à la tête de l'Etat, ont à nouveau été récompensés. Pas de changement notoire dans ce tsunami dans un verre d'eau. Dans la région de l'Adamaoua, l'ancien ministre Baba Ahmadou est poussé à la porte au profit Djaratou Mohamadou. Pendant que Mohamadou Gabdo (ancien maire de Banyo) et Moussa Sabo (lamido de Meiganga) ont été maintenus. Dans le Centre c'est le Pr Albert Mbida qui remplace l'ancien ministre Pius Ondoua, décédé. Dans la région de l'Est Hilarion Diwala prend la place de l'ancien Secrétaire d'Etat Joseph Roland Matta alors que la sénatrice Andp, Georziane Marlyse Abui garde son fauteuil. Dans l'Extrême nord le grabataire et maladif Dakole Daïssala a été sauvé par le décret présidentiel et Jean



Baptiste Baskouda promu au conseil constitutionnel a vu son poste désormais occupé par Ngwabaya Tchef-Tchef.

Pas de changement dans le Littoral ce qui permet à Pierre Flambeau, Ngayap, Secrétaire général de l'Undp de s'accrocher aux côtés de Madiba Songue Salomon et Siegfried David Etame Massoma, ancien gouverneur et ancien ministre. La région du Nord voit ainsi un nouvel homme pour le compte du Front pour le Salut national du Cameroun (Fsn) d'Issa Tchiroma Bakary. Il s'agit de Boubakari Ousmanou qui va opérer

en lieu et place d'Hamadou Abbo récemment exclu du parti. La crise dans le Nord-ouest et le Sud-ouest a permis de se débarrasser de quelques « vénérables ». Poste pour poste Fon Chafa Isaac prend la place de l'ancien ministre Nkwain Francis décédé en cours de mandat et Regina Mundi Elisabetha – qui conduisait la liste battue par le SDF – est préférée au Fon Teche Njei II. Statu quo dans la région de l'Ouest avec le trio composé de l'ancien ministre et sultan des Bamoun Ibrahim Mbombo Njoya, le Roi des Bandjoun Djomo Kamga Honoré et l'ancien DG de la

Sonel et surtout ancien Vice premier ministre Marcel Niat Njifenji. Pour ce qui est du Sud-ouest, juste le rajustement suite à la nomination de Peter Mafany Musongue a permis d'observer un mouvement.

Du coup Leke Akumfor Phillip – que certains présentent comme étant de l'UPC tendance de feu l'ancien ministre d'Etat Kodock et que dirige aujourd'hui le député Robert Bapooch Bapooch - va occuper le vide laissé par le président de la Cnpbm et ancien premier ministre Peter Mafany Musongue. M. Biya ne s'est pas défait de Fon Mukete Victor Essimi Ngo malgré ses coups de gueule à l'endroit de ce dernier sur cette crise anglophone pour laquelle il a récemment appelé au retour au fédéralisme ; avant que ses enfants ne tentent de rectifier. Il y aura aussi Chief Anja Simon Onjwo pour compléter le tiercé gagnant dans cette région. En réalité il n'ya presque pas eu de nouveauté. Rien à mettre sous la dent dans un contexte où l'on parle de souffle nouveau pour accompagner le processus démocratique.

La logique de Paul Biya, comme *Le Messenger* l'a suffisamment indiqué dans ses précédentes éditions est de continuer avec les mêmes personnalités qui ne risquent pas de se créer un espace politique autonome pouvant le gêner dans son ambition de rester éternellement à la tête de l'Etat. Au contraire chacun des parlementaires nommés par le Prince, qui sait lui devoir tout, au moins par les nominations successives, fera tout ce qu'il faut pour la pérennité de son pouvoir.

AGA avec Dimitri AMBA

2- Rebelotte

Marcel Niat Njifenji en route pour le perchoir

Alors que beaucoup d'observateurs de la scène politique prédisaient la chute du tout premier président de l'histoire du Sénat au Cameroun pour des raisons de contentement des populations des régions anglophones, Paul Biya dont la fidélité en amitié n'a jamais été démentie, a choisi comme il était prévisible de garder l'homme de 84 ans, qui sauf retournement de dernière minute, devrait rempiler au perchoir de la chambre haute.

J'y suis, j'y reste ! Inamovible, indétronable, indéboulonnable ! Marcel Niat Njifenji conserve son trône. Les analyses partisanes, les tentatives de décryptages des politistes et politologues ou même encore les prévisions de la presse et des inconditionnels de la méthode Biya qui annonçaient l'inéluctable fin de règne de l'ancien Directeur général de la Société nationale d'électricité du Cameroun (Sonel), ont du se raviser. L'homme dont on faisait retentir les sirènes de son déclin, vient de bénéficier à nouveau de la confiance du président de la République. Paul Biya qui n'a jamais lâché son « ami », considéré comme un des soutiens majeurs de son régime, dans la région de l'Ouest-Cameroun notamment, l'a nommé dans la liste des 30 sénateurs complémentaires des 70 officiellement élus à l'issue du scrutin du 25 mars dernier. Et comme l'histoire se répète pour le digne fils du département du Ndé, c'est au moment où très peu l'attendaient, qu'il est reconduit pour cinq nouvelles années.

La crise anglophone oubliée ?

Secoué par les revendications de l'interminable crise anglophone qui a surgit et s'est imposée dans la vie politique camerounaise depuis octobre 2016 ; pour se transformer en conflit armé depuis octobre 2017, le chef de l'Etat a préféré son indéfectible attachement à la loyauté de son lieutenant plutôt que de succomber à l'appel des citoyens originaires des régions anglophones qui se plaignent régulièrement de ce que les leurs ne sont présents à la tête des grandes institutions de l'Etat du Cameroun. Déjà sevré de la présidence de la République, de la présidence de



l'Assemblée nationale, du Conseil économique et social, du Conseil constitutionnel, de la première présidence de la Cour Suprême, les voici à nouveau, écartés du perchoir.

Du haut de sa stature de dirigeant froid, introverti, imperturbable, impassible mais essentiellement calculateur, Biya a tranché dans le vif en dévoilant ce goût poussé pour la gérontocratie qu'il ne s'ennuie pas d'en assurer la perpétuité. Il n'a pas failli à la tradition. Les plus hautes fonctions de la République sont confiées aux « pépés ». Il en est pour Niat comme pour Chief Mukete, Jean Nkuete, Laurent

Esso, Amadou Ali... A l'observation, le Prince aime s'entourer des personnes qui, même affaibli par le poids de l'âge, lui resteront éternellement fidèles. Des grabataires avec qui il rêve de diriger et gouverner le Cameroun *ad vitam eternam*. De quoi déclencher d'ici 48h dans les rangs des populations du département du Ndé, une nouvelle valse de motion de soutien et de déférence à l'endroit du créateur.

Aux affaires depuis 1960

Âgé de 84 ans, Niat Njifenji Marcel intègre la Fonction publique le 31 décembre

1960, au grade d'ingénieur des ponts et chaussées et des services techniques de l'Etat. Le 6 décembre 1962, il sera détaché à l'Énergie électrique du Cameroun (Enelcam), où il est responsable du Bureau d'Études. En 1965, il est nommé Chef du service Études et Travaux neufs suite à la création de l'Edc (Société d'électricité du Cameroun), poste qu'il occupe de 1965 à 1972. Le 1er janvier 1973, il est nommé directeur général adjoint de l'Edc après avoir assumé quelque temps les fonctions d'attaché au directeur général chargé des études et de la programmation. De mai 1974 à avril 1984 et de septembre 1989 à juillet 2001, il est Directeur Général de la Société nationale d'Électricité du Cameroun (Sonel), société née de la fusion des sociétés préexistantes dont Enelcam, Edc et Powercam.

Il fait sa première entrée au gouvernement le 7 septembre 1990 au 26 avril 1991 comme ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire cumulativement avec son poste de Dg de la Sonel. Le 9 avril 1992, alors qu'il a conduit victorieusement dans le Ndé la liste du Rdpc aux premières législatives multipartites boycottées par l'opposition dure, M. Niat Njifenji est nommé Vice-premier ministre chargé des Mines, de l'eau et de l'énergie, conservant toujours ses fonctions de patron de la Sonel.

Aparavant, il passera 8 mois à la prison de Kondengui au lendemain du coup d'Etat manqué du 6 avril 1984. Il en sortira pour retrouver son poste de DG de la Sonel. Après la prise de cette société une année plus tôt, Niat Njifenji qui se retrouve en retraite forcée est porté à la tête de la mairie de la ville de Bangangte à l'issue du scrutin chaotique 2002. Il sera Maire de

2003 à 2007. A l'issue de ce premier mandat, il ne sollicitera pas une reconduction faisant monter des jeunes dont l'actuelle maire, Ketcha Courtes qui deviendra son ennemi juré.

Veinard, il est rappelé aux affaires par sa nomination comme sénateur le 8 mai 2013. Alors que toutes les spéculations donnent Peter Mafany comme le premier Président de la Chambre haute, quelques heures avant l'élection, il désigné président du groupe parlementaire. Et tout le monde se demandait qui sera alors le Président de cette chambre dont le chef est le successeur constitutionnel du président de la république en cas de vacance dument constatée.

M. Niat Njifenji sera sorti du chapeau, à la surprise de beaucoup. Présenté dans la chambre par ...Peter Mafany Musongue, le chef du groupe parlementaire majoritaire, il sera désigné premier président du Sénat avec 86 voix sur 100, lors du vote tenu le 12 juin 2013.

Cinq ans plus tard, le revoici en voie d'être reconduit à la tête de l'institution constitutionnelle. Car sauf cataclysme, et bien que l'un des amis de Paul Biya, notamment le diplomate et ancien ministre d'Etat François-Xavier Ngoubeyou - dont la liste avait été realcée en 2013 et qui vient de faire son entrée dans la chambre sur la liste de Sylvestre Ngouchinghe – les chances de l'ancien vice premier ministre ainsi reconduit Sénateur par Paul Biya, sont intactes pour le perchoir. Paul Biya qui aime tenir son petit monde préférerait de loin avoir à ce poste quelqu'un qui tient sa présence immunitaire de sa seule volonté, plutôt que d'un élu, même investi par son propre parti.

AGA avec Christian TCHAPMI

La : entre inertie et statu quo

3- Parole de sénateur

Albert Mbida: « Les journalistes peuvent compter sur moi »

L'ancien inspecteur général au ministère de la Communication et enseignant à l'École supérieure des sciences et techniques de l'information et de la communication (Esstic) livre à chaud, son sentiment suite à sa nomination parmi les 30 sénateurs nommés par le président de la République.

Quel est le sentiment qui vous anime après cette nomination en tant que sénateur de la région du Centre ?

C'est une surprise pour moi, puisque je ne m'y attendais pas. Faire confiance à ma personne pour participer à la construction de notre pays est une grande marque de reconnaissance. J'espère être à la hauteur de cette tâche que j'imagine déjà immense au vu des défis qui nous interpellent

Journaliste et universitaire l'on imagine que vous serez peut-être le porte-voix de ces domaines afin de faire bouger les lignes...

Evidemment s'il y des projets et des propositions de lois allant dans le sens de la communication, euh bien, les acteurs peuvent compter sur moi puisque je ferai tout ce qui est de mon



possible pour faire entendre leur voix. Sachez que je ne vais pas changer le monde et que je travaillerai en compagnie d'autres collègues pour améliorer la qualité des projets soumis à notre appréciation. Les journalistes peuvent compter sur moi à ce niveau.

Après une carrière couronnée par des hauts et des bas, le chef de l'Etat vous donne peut être une autre occasion de servir la République...

Oui je le dis encore c'est certainement une reconnaissance de ce que j'ai pu faire durant les années où j'ai été appelé à apporter une pierre dans l'édifice Cameroun. Pour cela c'est une reconnaissance de ce que j'ai pu faire, je vais tout faire à mon niveau pour servir à nouveau la république mais surtout les collectivités territoriales décentralisées...

Propos recueillis par
Dimitri AMBA

Liste des sénateurs nommés

Adamaoua

Mohamadou Gabdo
Moussa Sabo
Djaratou Mohamadou

Centre

Laurent Nkodo
Jean Marie Pongmoni
Albert Laurent Mbida

Est

René Ze Nguele
Hilarion Diwala
Marlyse Abui

Extrême nord

Mahamat Bahar Manouf
Dakole Daïssala
Ngwabaya

Littoral

Sm Madiba Songue
David Etame Massoma Massoma
Pierre Flambeau Ngayap

Nord

Aboubakary Abdoulaye
Mme Hayatou Aïcha Pierrette
Boubakari Ousmanou

Nord-ouest

Fon Doh Gah Nyonga III
Fon Chafa Isaac
Regina Mundi

Ouest

Ibrahim Mbombo Njoya
Sm Djomo Kamga Honoré
Marcel Niat Njifenji
Sud
Henry Ngali Ngoua Pierre
Menye Ondo François-Xavier
Paulette Bissek

Sud-ouest

Fon Mukete Victor
Anja Simon
Leke Akumfor Phillip

4- Décryptage

Paul Biya, le grand électeur du Sénat

Avec la nomination des 30 derniers sénateurs, la composition de la chambre haute du parlement est à 93 % de la seule volonté du Président de la République, président national du RDPC. C'est une institution sous la fidélité de Paul Biya à l'exception d'un Sdf estropié.

Le Conseil constitutionnel a proclamé la liste des sénateurs au Palais des congrès le jeudi avril 2018. A partir de cette date, la loi N° 2012/001 du 19 avril 2012 portant Code électoral, modifiée et complétée par la loi N° 2012/017 DU 21 décembre 2012, dispose en ses articles 214(1) et 215(3) que : « Chaque région est représentée au Sénat par dix (10) sénateurs dont sept (07) sont élus au suffrage universel indirect sur la base régionale et trois (03) nommés par décret du Président de la République...Le décret prévu à l'article 214 alinéa 1 ci-dessus intervient dans un délai maximal de dix (10) jours suivant la proclamation des résultats par le Conseil Constitutionnel. » A ce titre, le président de la République avait jusqu'au 14 avril 2018 pour décréter les noms des sénateurs nommés. Or, hier 12 avril, à 17h, Paul Biya en publiant la liste des 30 sénateurs en question, à raison de 3 par région, témoigne à suffisance qu'il est un homme légaliste, attaché à la l'application rigoureuse de la loi qu'il a bordée dans l'intérêt de son verrouillage compulsif du pouvoir.

Fidélité du président

La nomination des 30 sénateurs est l'expression suffisamment claire de la récompense par le Président de la République de la fidélité de ses « amis ». C'est aussi, dans l'autre sens, si on veut lire ainsi, la reconnaissance de Paul Biya à l'endroit de ceux qui forment depuis de si longue années son substrat de conservation du pouvoir d'Etat. Il y a de ce fait des amis traditionnels et inconditionnels qui se recrutent en majorité au sein du Rassemblement démocratique du peuple Camerounais (Rdpc), qu'au sein des autres partis de la mouvance présidentielle pour ne pas dire de la majorité présidentielle. Au nombre des amis classiques du président Biya, on retient par exemple à l'Ouest Niat Njifenji Marcel et le Sultan Ibrahim Mbombo Njoya ; au

Sud-Ouest on peut citer Chief Mukete ; dans le Littoral Siegfried David Etame Massoma et la liste n'est pas exhaustive. Seul manque à l'appel Simon Achidi Achu, l'ancien premier ministre originaire du Nord-Ouest. Paie-t-il d'avoir vite appelé au dialogue mais surtout à la libération des manifestants anglophones détenus dans le cadre de la crise anglophone ? Rien n'est exclu car le critère d'un âge avancé donc fatigué que certains pourraient avancer devient inopérant quand on voit les personnalités ci-avant citées qui ont été reconduites.

De même on retient que le 8 mai 2013, en nommant les 30 sénateurs, les statistiques révélaient que 26 étaient les fidèles des fidèles de la politique du Renouveau national, les 4 sièges restants, le menu fretin, étaient gracieusement distribués aux quatre partis accompagnateurs ou de la majorité présidentielle qui n'avaient jamais pu faire entrer un élu au sénat. L'Union nationale pour la démocratie et le progrès (Undp) de Bello Bouba Maigari, le Front pour le salut national du Cameroun (Fncs) d'Issa Tchiroma Bakary, le Mouvement des républicains (Mdr) de Dakolé Daïssala et l'Alliance nationale pour la démocratie et le progrès (Andp) d'Amadou Moustapha. En attendant d'amples vérifications, on pourrait y ajouter un apparenté UPC gouvernementale nommé dans le Sud-Ouest. Chacun de ces partis sera gratifié d'un sénateur, acte de la magnanimité du Président de la République. Acte aussi pour consolider cette alliance qui bloque toute éventualité de réforme véritable du système politique camerounais.

« Partis accompagnateurs » récompensés, femmes peu représentées

Rien de nouveau sous le soleil d'autant qu'alors qu'il en avait la possibilité, Paul Biya n'a nommé que 4 femmes sur les 30. Soit moins de 20%. Quid donc de l'engagement de son gouvernement pour la promotion du genre dans les positions de leadership ? En nommant hier soir, 12 octobre 2018, les trente autres sénateurs, le président Biya a repris les mêmes et a recommencé. On comprend maintenant dans toute sa dimension les jeux et mimiques de certains partis politiques au cours de ces élections et surtout lors du contentieux électoral.

C'est l'Undp qui a sorti le grand jeu en concourant dans toutes les régions du pays, au même titre que le Rdpc. Une

sorte de figuration pour faire le nombre et ne pas laisser le Rdpc ridiculement seul sur le terrain car au regard des résultats des élections municipales, il n'y avait pas match dans beaucoup de régions du pays. Le parti présidentiel était assuré d'avance de son résultat.

Le jeu d'accompagnateur de l'Undp visait donc à obtenir quelques récompenses du président de la République au moment de la nomination des sénateurs. C'est désormais chose faite car le secrétaire général du parti de Bello Bouba Maigari reconduit sénateur. Pierre Flambeau Ngayap aura manœuvré fort pour conserver la confiance du président de la République. Au moment du contentieux pré-électoral de ces élections, il va tout simplement retirer la plainte de son parti du rôle sans qu'aucune explication ne soit donnée. Il est clair que sur ce coup là, il y avait eu une entente entre le Rdpc et l'Undp. En plus ce parti, davantage implanté dans le septentrion camerounais ainsi que toutes les autres formations satellites du Rdpc s'étaient jetées à l'eau pour espérer la nomination d'un sénateur.

Les partis qui rentent définitivement bredouilles de ces consultations en dehors de la fierté affirmée d'avoir participé, l'Union des mouvements socialistes (Ums) et l'Udp. Sur les neuf partis en lice, seul le Rdpc dans le grand sud du pays a des sénateurs nommés, alors que les autres partis satellites qui ont glané chacun un sénateur ont pour l'essentiel leur principales bases dans les régions du grand nord du pays.

Le Sdf hors des radars de Paul Biya ?

Aucun sénateur n'a été nommé des rangs du Social Democratic Front (Sdf). Ceci pose le problème de la nature des rapports aigres-doux entre ce parti et la formation de Paul Biya au pouvoir. En 2013, alors que le Chairman était candidat aux sénatoriales dans la région du Nord-Ouest, son fief, le Rdpc mettra toutes les batteries en marche pour l'empêcher d'être élu. Curieusement, ce même Rdpc fera des mains et des pieds pour que le parti de la balance remporte les élections dans les régions de l'Ouest et de l'Adamaoua. Par cet acte, l'opinion a conclu à l'existence d'une alliance souterraine entre les deux partis. Pourtant aucun membre du Sdf n'est jamais entré au gouvernement. En tout cas, cette posture sert au moins la base de ce parti qui ainsi se convainc que principal parti de l'opposition ins-

titutionnelle de la présidentielle de 1992, il est ancré dans la contestation du régime au pouvoir.

On en était là cette semaine, que l'hebdomadaire Jeune Afrique est venu jeter un pavé dans la mare en révélant que le président du Sdf a rencontré le président de la République à Etoudi pour négocier de sa nomination comme le futur président du sénat en remplacement de Niat Njifenji. Sans que cette information de notre confrère parisien ne soit totalement dénuée de fondement, les choses semblent plus complexes. Et datent du Congrès ayant désigné le candidat de ce parti à la présidentielle. Le pouvoir en a contre ce partenaire de la démocratie de façade qui a désormais cours au Cameroun.

Selon une source interne dans ce parti, la proposition d'entrer au Sénat par une nomination du président Biya aurait été faite à John Fru Ndi par... Grégoire Owona, le SGA du Rdpc qui avait conduit la délégation de ce parti au Congrès du SDF en fin février dernier. Mais le chairman du SDF aurait, selon un de ses proches, exigé comme condition qu'il y vienne pour être...président de la chambre haute. Une sorte de fin de non recevoir feinte, tant l'on voit mal comment le pouvoir camerounais aurait pu concéder la présidence d'une institution constitutionnelle à une personnalité issue de l'extrême minorité dans la chambre. D'où la fuite organisée via Jeune Afrique ? Voir.

Toujours est-il que la situation actuelle arrange au moins une personne dans le SDF. Le candidat désigné de ce parti pour la présidentielle, Joshua Osih, par ailleurs député et premier vice président national de ce parti, aurait été très gêné dans sa campagne. Ses adversaires auraient naturellement utilisé une éventuelle présence de cadres du SDF nommés par le pouvoir pour disqualifier sa prétention à représenter l'opposition éventuellement unie. Cet état de fait va aussi aider ce parti dans sa campagne pour les élections législatives et municipales attendues. Il sera difficile pour ses adversaires de convaincre l'opinion qu'il n'est pas le parti d'opposition dont il se revendique la primauté.

Le jeu se durcit donc au sortir de ces nominations.

AGA avec Léopold DASSI NDJIDJOU
(Stagiaire)

NOUVELLE AFFAIRE PAD

Une demie-dizaine de suspects hors d'atteinte de la justice

Visées par une nouvelle enquête criminelle, au moins cinq de la quinzaine de personnes liées au PAD et interdites de sortie sont hors de portée de la justice camerounaise qui instruit au moins 3 dossiers de marchés publics d'inégale valeur.

Selon des sources proches du pool des enquêteurs du tribunal criminel spécial (TCS), ce qui est désormais perçu par les médias comme « le nouveau dossier du port autonome de Douala (PAD) » et qui vaut l'interdiction de sortie du territoire à une quinzaine de personnalités, cadres et prestataires compris, concernerait entre 3 et 4 marchés publics d'équipements et/ou de rénovation. « Des marchés d'inégale importance » précisent les sources du Messenger.

Ils remonteraient au début des années 2010, lorsque cette entreprise publique ayant alors pour responsables le gouverneur du Littoral Fai Yengo Francis (PCA) et Dayas Mounoume (DG). Ce dernier avait succédé à Emmanuel Etoundi Oyono. Aujourd'hui décédé, ce dernier qui, après un premier séjour au sommet du PAD, avait été muté à la tête de la MAETUR – une autre société d'Etat -, était revenu diriger le mastodonte portuaire. Faut-il le rappeler, le PAD est la principale plateforme logistique camerounaise par laquelle transiterait, du moins officiellement, 95% du commerce extérieur du Cameroun. C'est lui qui jusqu'à une date récente servait de débouché principal pour le Tchad et de la République centrafricaine (RCA). Ces deux pays d'Afrique centrale sont sans façade maritime.

Le premier marché, - apparemment le plus important en valeur financière -, est, comme l'a révélé dans son édition de lundi dernier, un contrat d'équipements du domaine portuaire de Douala d'un système de radars dits VTMS. D'un montant final d'environ 4 milliards de Fcfa, autant son utilité que son opportunité ont toujours été questionnées par les spécialistes de la sécurité portuaire. La plupart, *mezza voce*, n'avaient jamais compris qu'au lieu d'aménager des équipements en BTP notamment des murs hauts en béton armé et au besoin électrifiés pour dissuader les auteurs de vols de produits importés, les responsables du PAD choisirent d'initier un projet de cameras pour, prétendument, surveiller l'espace portuaire. Selon les enquêteurs, le problème de ce marché, serait que pis, malgré les paiements effectués rubis sur ongle



à une société israélienne dont le promoteur officiel serait un certain Michel Farjon, ces équipements n'ont jamais véritablement été installés selon les spécifications contenues dans le contrat de marché. Les enquêteurs commis par la justice criminelle spéciale s'occupant des détournements de denier d'une valeur égale ou supérieure à 50 millions FCFA voudraient savoir s'il ne s'est pas agi simplement d'un moyen pour quelques-uns de pomper les ressources financières du PAD, une Société anonyme à capitaux publics détenus à 100 % par l'Etat.

Le deuxième marché – sans doute le plus scandaleux – porterait lui sur un projet de réparation de la drague Chantal Biya. Confié à une société appartenant apparemment à un parent de la première dame, pour un montant de 800 millions FCFA, son exécution n'aurait jamais connu un début de commencement. Et pourtant il aura été payé. « Et intégralement » selon une confiance faite au Messenger. Les enquêteurs se posent les mêmes questions que dans le marché précédent. D'autant que dans le cadre de la toute première affaire dite du PAD dès 2005, et qui valut aux dirigeants de l'époque des poursuites massives – dont l'une portant sur le dossier de ladite drague alors concédée pour entretien et exploitation au groupe Bolloré – et pour

lequel la juge criminel du TGI du Wouri condamna le DG de l'époque, Alphonse M. Siyam Siwe, avant qu'il ne soit plus tard acquitté de ce chef par la Cour Suprême.

Encore la drague Chantal Biya !

Les deux derniers marchés, d'un montant cumulé de quelque 500 millions Fcfa concerneraient la réfection du Club House et la cantine-restaurant du PAD. Selon une dénonciation reçue et instruite en son temps à la direction de la police judiciaire, une société camerounaise de prestations de services – dont nous n'avons pas obtenu le nom exact - qui l'a obtenu au cours de la même période aurait connu des retards dans l'exécution. Du moins au-delà des délais contractuels de trois mois. Même si à la fin, au bout de 8 mois, les prestations ont été effectivement réalisées, les enquêteurs du TCS, sur la base de la dénonciation initiale, voudraient avoir le cœur net sur les finances du PAD. Plus, ils veulent s'assurer que les pénalités légales prévues en cas de retard ont été payées. Si oui, ont-elles effectivement été encaissées par la trésorerie du PAD ? Le Messenger qui poursuit ses investigations n'a pas pu avoir plus d'éléments sur le rôle des responsables du PAD dans la

survenance du retard, nœud apparent de cette charge. Selon une source proche du dossier, ce rôle intéresserait au plus haut point la justice. C'est, à en croire cette dernière, ce qui expliquerait par exemple que le directeur de ressources humaines de l'époque, M. Mfou'ou Oyono dont c'était la responsabilité organique de s'assurer du suivi diligent d'un tel marché soit dans la liste des personnalités interdites de sortie du territoire.

Fait curieux tout de même : nous apprenons que c'est pourtant ce haut cadre, alors très proche de feu Emmanuel Etoundi Oyono revenu à la tête du PAD, - il a par exemple bénéficié de ce dernier le pouvoir d'intérim quand ce dernier, malade, était hospitalisé en Europe pendant plusieurs mois - aurait dénoncé M. Dayas Mounoume, le DG limogé, comme s'étant enrichi dans ce marché. Un peu comme dans les dossiers de la Camwater où Messieurs Sollo et Atangana Kouna se retrouvent aujourd'hui devant le TCS à la suite de leurs dénonciations et contredénonciations. Comme hier d'autres dans le dossier Albatros/BBJII.

Selon nos informations, au moins cinq de la quinzaine de personnes citées dans le message porté du directeur de la police des frontières à la délégation générale à la sûreté nationale (DPF/DGSN), relatif au PAD

comme interdites de sortie du territoire se trouveraient à l'étranger. La plupart s'y étaient déjà au moment de la circulation sur les réseaux sociaux le week-end du 7 au 8 avril de ce message porté daté du 4 avril 2018. Il s'agit, entre autres, de l'ancien DG, Dayas Mounoume, déjà condamné dans un procès précédent et qui s'était tiré juste avant le prononcé du verdict ; de M. Jean Ndengue, ancien responsable des audits puis Conseiller technique, qui de sa retraite, était en France pour des besoins de santé ; de Michel Farjon, promoteur de la société Rotorcraft ou encore Rein De Boer, depuis retournés dans leurs différents pays.

Quant à M. Mbella Roger de la société attributaire du marché de la drague, des sources médiatiques affirment qu'il se serait tiré ledit week-end. Malgré l'interdiction de sortie ?

Reviendront ? Reviendront-ils pas pour contribuer à la manifestation de la vérité ? Beaucoup en doutent, au regard des expériences passées dans l'opération Epervier, qui à l'exception du cas Atangana Kouna, aucun suspect ayant pris le large n'a été ramené devant la justice camerounaise.

On en saura en tout cas davantage au fur et à mesure que l'instruction des dits dossiers approchera la phase contradictoire voire publique.

AGA

COOPÉRATION CAMEROUN-CHINE

Zamengoué attend son Data center

Inscrit dans la perspective de la modernisation de l'outil de production de la Cameroon telecommunication (Camtel), l'ouvrage qui sera construit par la société China Shenyang International Coopération Co.Ltd, sous financement de Exim bank, permettra de rapprocher les utilisateurs des centres en charge du stockage, de la gestion et de la sécurisation de leurs données informatiques et de télécommunications.

Dans 11 mois, un Data center verra le jour à Zamengoué, localité située dans le département de la Lékié, arrondissement

d'Okola, région du Centre. Ce site compris dans un environnement physique sécurisé et optimisé, apprend-t-on, hébergera toutes les infrastructures logicielles et matérielles constituant le réseau informatique et de télécommunications de l'opérateur public des télécommunications au Cameroun. Le Directeur général de la Cameroon telecommunications a d'ailleurs effectué le vendredi, 06 avril dernier, une visite de chantier pour s'assurer de l'effectivité des travaux. Résultat : « les travaux de terrassement sont achevés et la fondation de l'édifice en cours d'achèvement ; ce qui augure nous a permis de relever une avancée satisfaisante des travaux. La mise en place d'une telle infrastructure sera bénéfique à l'Etat du Cameroun et à Camtel en cela qu'elle permettra d'offrir des services spécifiques, sécurisés et adaptés aux besoins actuels et futurs des usagers des réseaux informatiques et de communications électroniques », rassure David Nkoto Emane.

Fonctionnement des plateformes informatiques

Il s'agit en effet, d'un centre de traitement et d'hébergement des données informatiques et de télécommunications. Un ouvrage qui permettra d'offrir des services spécifiques, sécurisés et adaptés aux besoins actuels et futurs des usagers des réseaux informatiques et de communications électroniques. Par ailleurs, la construction de ce centre de données, devant héberger sans arrêt de fonctionnement les plateformes informatiques et de télécommunications des potentiels clients de Camtel, vise globalement « l'amélioration et la sécurisation de l'offre de services et d'infrastructures à large bande du Cameroun ». L'infrastructure dont l'opérationnalité est prévue en fin septembre 2018, révolutionnera n'en point douter le paysage des télécommunications au Cameroun et dans la sous-région, à côté

de celles déjà existantes.

En rappel, le Data center de Zamengoué, est une infrastructure de niveau Tier III dans la classification de l'organisation « Uptime Institute ». Il s'agit d'un bâtiment R+1 tenant sur une superficie totale de 3300 m² avec une emprise au sol de 1700 m² abritant 04 transformateurs de 800 Kva chacun, 04 groupes électrogènes, une pompe à eau de 20 000 litres, tout le système fonctionnant en N+2 c'est-à-dire une source principale active et 02 en attente pour assurer la redondance et garantir la permanence du service. Ce qui lui vaudra un taux de disponibilité de 99.982%, 0.8 heures d'interruption/an. Le coût total de ce projet dont Huawei Technologies est le prestataire, est évalué à 22 129 207,34 dollars US dont 85% garantis par le prêt Exim Bank et 15% d'apport de la Camtel.

C.T.

235 personnes risquent la peine de mort au Cameroun

C'est ce qui ressort du rapport 2017 d'Amnesty International sur les tendances relatives à l'abolition de la peine de mort dans le monde. Aussi, note-t-on que des progrès en terme d'abolition de la peine de mort ont été relevés en Afrique sub-saharienne.

Amnesty International vient de commettre son rapport 2017 sur la situation de la peine de mort dans le monde. L'organisation internationale de défense des droits humains qui fait remarquer qu'en 2017, il n'y a eu ni condamnation à mort ni exécution de peine capitale au Cameroun indique cependant que 235 personnes sont sous la menace d'une peine de mort dans ce pays. Qui, depuis le 23 décembre 2014 s'est doté d'une loi anti-terroriste. Laquelle prévoit la peine de mort pour toute personne convaincue d'actes terroristes. Les militants de la cause anglophone et les personnes soupçonnées d'appartenir à la secte islamiste Boko Haram ne sont pas exemptes. Ils tombent également sous le coup de la peine capitale pour terrorisme. La prison de Bafoussam compte 21 condamnés à mort, la prison centrale de Douala détient 3, la prison de Kondengui 22 condamnés à mort. La région de l'Extrême-Nord en compte 19 détenus dans cette condition devant les juridictions militaires.

Pour s'en réjouir, ledit rapport d'Amnesty international fait observer qu'il y a un léger progrès de l'Afrique subsaharienne en 2017. Notamment dans la marche vers l'abolition de la peine de mort : « Amnesty International a recensé des exécutions dans deux pays seulement, la Somalie et le

Soudan du Sud, contre cinq en 2016...le nombre de condamnations à mort a diminué, passant de 1 086 au moins en 2016 à 878 au moins en 2017 ».

D'après ce rapport dont le Messenger a reçu copie, le Nigéria fait figure de mauvais élève en Afrique subsaharienne avec 621 condamnés à mort et 2285 personnes qui encourent cette peine. Mais en 2017, aucun condamné à mort n'a été exécuté au Nigéria. En Afrique du Nord, c'est l'Égypte qui bat le record avec 35 personnes exécutées et 402 personnes condamnées à la peine capitale.

Des progrès considérables

A noter que selon les recherches d'Amnesty International, le recours à la peine de mort dans le monde a continué de diminuer. Les évolutions observées en Afrique sub-saharienne en 2017 illustrent une tendance positive d'ampleur mondiale. « au moins 993 exécutions dans 23 pays durant l'année, soit 4 % de moins qu'en 2016 (où 1 032 exécutions avaient été enregistrées) et 39 % de moins qu'en 2015 (année où elle avait relevé le chiffre le plus haut depuis 1989 : 1 634 exécutions). Au moins 2 591 condamnations à mort ont été prononcées dans 53 pays en 2017, ce qui représente une baisse considérable par rapport au record de 2016 : 3 117. Ces chiffres n'incluent pas les milliers de condamnations à mort et d'exécutions qui auraient eu lieu en Chine car les informations concernant la peine capitale y sont toujours classées secret d'État », a recensé l'organisation.

À l'instar de la Guinée, la Mongolie a aboli la peine de mort pour toutes les infractions, portant ainsi à 106 le nombre de pays abolitionnistes en 2017. Depuis que le Guatemala est devenu abolitionniste pour les infractions de droit commun, comme le meurtre, le nombre de pays ayant aboli la

peine capitale en droit ou dans la pratique s'élève à 142. Seuls 23 pays continuent de procéder à des exécutions. Ce chiffre n'a pas changé depuis 2016, bien que plusieurs États aient repris les exécutions après une période d'interruption.

Par ailleurs, certains pays, qui sont pourtant d'ardents défenseurs de la peine de mort, ont pris des mesures visant à limiter son imposition. En Iran, les exécutions recensées ont baissé de 11 % et la proportion d'exécutions consécutives à des infractions liées aux stupéfiants a été ramenée à 40 %. Des démarches ont également été entreprises pour relever le seuil à partir duquel la possession de stupéfiants entraînait obligatoirement une condamnation à mort. En Malaisie, la législation relative aux stupéfiants a été modifiée de sorte que le choix de la peine soit laissé à la discrétion des juges dans les affaires de ce type. Ces changements contribueront probablement à réduire le nombre de condamnations à mort prononcées dans les deux pays.

Selon Salil Shetty, secrétaire général d'Amnesty International « le fait que des pays continuent d'avoir recours à la peine de mort pour des infractions liées aux stupéfiants demeure inquiétant. Néanmoins, les mesures prises par l'Iran et la Malaisie pour modifier leur législation relative aux stupéfiants sont le signe que des failles apparaissent, même dans la minorité de pays qui continuent de procéder à des exécutions ».

Une tendance qui inquiète

Le recours à la peine de mort a continué néanmoins de suivre une tendance inquiétante en 2017. En effet, « 15 pays ont condamné à mort ou exécuté des personnes pour des infractions à la législation

sur les stupéfiants, ce qui est contraire au droit international. Bien que la plus grande partie des exécutions dans des affaires de stupéfiants aient été enregistrées au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, c'est dans la région Asie-Pacifique que se trouvaient le plus grand nombre de pays ayant recours à la peine capitale pour ce type d'infractions (10 sur 16) », note le rapport 2017 d'Amnesty International. Qui a recensé des exécutions pour ce motif dans quatre pays : l'Arabie saoudite, la Chine (où les chiffres sont classés secret d'État), l'Iran et Singapour. Compte tenu du secret entourant la peine capitale en Malaisie et au Viêt-Nam, Amnesty International n'a pas pu établir si de telles exécutions avaient eu lieu dans ces deux pays. En 2017, Singapour a pendu huit personnes, toutes pour des infractions liées aux stupéfiants ; ce chiffre est deux fois supérieur à celui de 2016. On a observé une tendance similaire en Arabie saoudite, où le nombre de décapitations dans des affaires de stupéfiants est monté en flèche, passant de 16 % des exécutions en 2016 à 40 % en 2017.

« En dépit des grandes avancées vers l'abolition de ce châtimement abject, quelques dirigeants continuent de recourir à la peine de mort comme solution de fortune plutôt que de traiter les problèmes à la racine grâce à des politiques humaines, efficaces et fondées sur des éléments concrets. Un dirigeant fort promoteur de la justice et non la peine capitale », a déclaré Salil Shetty.

Et de poursuivre : « les mesures draconiennes de lutte contre les stupéfiants qui sont en vigueur dans de nombreux pays du Moyen-Orient, d'Asie et du Pacifique sont un échec total. »

En sommes, en 2017, plusieurs États n'ont pas respecté certaines autres interdictions prescrites par le droit international.

B-P.D.

La peine de mort en 2017: Faits et chiffres

Chiffres mondiaux

Amnesty International a recensé au moins 993 exécutions dans 23 pays en 2017, soit 4 % de moins qu'en 2016 (où 1 032 exécutions avaient été enregistrées) et 39 % de moins qu'en 2015 (année où l'organisation avait relevé le chiffre le plus élevé depuis 1989 : 1 634 exécutions).

La plupart des exécutions ont eu lieu, par ordre décroissant, en Chine, en Iran, en Arabie saoudite, en Irak et au Pakistan.

Cette année encore, c'est en Chine qu'ont été exécutés le plus grand nombre de prisonniers. Toutefois, il s'avère impossible d'obtenir des chiffres précis sur l'application de la peine capitale dans le pays, ces données étant classées secret d'État. Aussi le chiffre d'au moins 993 personnes exécutées dans le monde n'inclut-il pas les milliers d'exécutions qui ont probablement eu lieu en Chine.

Hormis la Chine, quatre pays seulement sont responsables de près de 84 % des exécutions recensées : l'Iran, l'Arabie saoudite, l'Irak et le Pakistan.

En 2017, à la connaissance d'Amnesty International, 23 pays ont procédé à des exécutions, comme en 2016.

Bahreïn, les Émirats arabes unis, la Jordanie et le Koweït ont repris les exécutions en 2017. À l'inverse, Amnesty International n'a enregistré aucune exécution dans cinq des pays qui avaient appliqué la peine de mort en 2016 : le Botswana, l'Indonésie, le Nigeria, le Soudan et Taïwan.

Le nombre d'exécutions a considérablement baissé au Bélarus (baisse de 50 %, le pays étant passé d'au moins quatre à au moins deux exécutions), en Égypte (moins 20 %), en Iran (moins 11 %), au Pakistan (moins 31 %) et en Arabie saoudite (moins 5 %). En revanche, il a doublé ou presque doublé dans l'État de Palestine (passant de trois en 2016 à six en 2017), à Singapour (de quatre à huit) et en Somalie (de 14 à 24).

En 2017, deux pays – la Guinée et la Mongolie – ont aboli la peine de mort dans leur législation pour tous les crimes. Le Guatemala est devenu abolitionniste pour les crimes de droit commun uniquement. La Gambie a signé un traité international engageant le pays à ne pas procéder à des exécutions et à s'orienter vers l'abolition de la peine de mort dans sa législation.

À la fin de l'année 2017, 106 pays (la majorité des États dans le monde) avaient aboli la peine de mort dans leur législation pour tous les crimes et 142 (plus des deux tiers des États) étaient abolitionnistes en droit ou en pratique.

D'après les informations dont dispose Amnesty International, des condamnés à mort ont bénéficié d'une commutation ou d'une grâce dans les 21 pays suivants : Bangladesh, Cameroun, Chine, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis, Inde, Indonésie, Japon, Koweït, Malaisie, Maroc/Sahara occidentale, Mauritanie, Nigeria, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Qatar, Sri Lanka, Taïwan, Tunisie et Zimbabwe.

Cinquante-cinq prisonniers condamnés à mort ont été innocents dans six pays : Chine, États-Unis, Maldives, Nigeria, Taïwan et Zambie.

Amnesty International a enregistré au moins 2 591 condamnations à mort dans 53 pays en 2017, ce qui représente une baisse notable par rapport au chiffre record de 3 117 enregistré en 2016.

Fin 2017, au moins 21 919 personnes se trouvaient dans le quartier des condamnés à mort.

Les méthodes d'exécution utilisées en 2017 à travers le monde ont été les suivantes : la décapitation, la pendaison, le peloton d'exécution et l'injection létale. Des exécutions ont eu lieu en public en Iran (au moins 31).

Amnesty International a reçu en 2017 des informations signalant qu'au moins cinq personnes exécutées en Iran avaient moins de 18 ans au moment des faits pour lesquels elles avaient été condamnées à mort.

Dans nombre de pays où des gens ont été condamnés à mort ou exécutés, la peine capitale a été prononcée à l'issue d'une procédure non conforme aux normes internationales d'équité des procès. Dans certains cas, des « aveux » ont été arrachés au moyen de la torture ou d'autres mauvais traitements, notamment en Arabie saoudite, à Bahreïn, en Chine, en Irak et en Iran.

Analyse par région

Amériques

Pour la neuvième année consécutive, les États-Unis ont été le seul pays du continent américain à exécuter des prisonniers.

Le nombre d'exécutions (23) et de sentences capitales (41) recensées aux États-Unis a légèrement augmenté par rapport à l'année 2016, mais est resté dans les moyennes historiquement faibles enregistrées ces dernières années. Pour la deuxième année consécutive et la deuxième fois depuis 2006, les États-Unis n'ont pas figuré parmi les cinq pays du monde pratiquant le plus grand nombre d'exécutions ; ils sont passés du 7^e au 8^e rang mondial.

Huit États du pays ont exécuté des condamnés, contre cinq en 2016, l'Arkansas, l'Ohio et la Virginie ayant repris les exécutions après une interruption de plusieurs années. Quatre États – l'Idaho, le Mississippi, le Missouri et le Nebraska – ainsi que des tribunaux fédéraux ont prononcé des peines de mort en 2017, après une interruption, ce qui a porté à 15 le nombre d'États de ce pays ayant prononcé des sentences capitales (deux de plus qu'en 2016). À l'inverse, la Caroline du Nord, le Kansas et l'Oregon, qui avaient condamné des prisonniers à la peine capitale en 2016, ne l'ont pas fait en 2017.

Seuls trois pays de la région – les États-Unis, le Guyana et Trinité-et-Tobago – ont prononcé des condamnations à mort.

Le Guatemala est devenu le 142^e pays à abolir la peine capitale en droit et en pratique.

Asie et Pacifique

D'après les informations disponibles, au moins 93 exécutions ont eu lieu dans neuf pays de la région en 2017, ce qui représente une baisse notable par rapport aux 130 exécutions au moins enregistrées dans 11 pays en 2016. Cette diminution est due au recul constaté au Pakistan, où une baisse de 31 % du nombre d'exécutions a été enregistrée. Toutefois, ces chiffres n'incluent pas les milliers d'exécutions qui, selon Amnesty International, ont eu lieu en Chine.

Le nombre d'exécutions recensées à Singapour a doublé par rapport à 2016, passant de quatre à huit. Toutes ces exécutions concernent des personnes condamnées pour des infractions liées aux stupéfiants.

Au moins 1 037 nouvelles peines de mort ont été prononcées, ce qui représente une légère baisse par rapport à 2016. Cette baisse est liée aux variations enregistrées dans un certain nombre de pays, et aux statistiques fournies à Amnesty International par les autorités. Le nombre de peines de mort enregistrées en Inde, en Indonésie, au Pakistan et en Thaïlande, entre autres, a diminué par rapport à 2016.

Des augmentations ont été enregistrées pour certains pays comme le Bangladesh (où ce nombre est passé d'au moins 245 à au moins 273), Singapour (où il est passé d'au moins 7 à 15) et le Sri Lanka (où il est passé d'au moins 79 à 218).

À la connaissance d'Amnesty International, 18 pays de la région ont prononcé des sentences capitales en 2017, ce chiffre étant inchangé par rapport à 2016. Le Brunéi Darussalam a prononcé une peine de mort, alors qu'il n'en avait prononcé aucune en 2016 ; la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a prononcé aucune sentence capitale en 2017, contrairement à l'année précédente.

Dans la région Asie et Pacifique, la peine de mort a été massivement prononcée pour des infractions ne répondant pas aux critères définissant les « crimes les plus graves », ce qui va à l'encontre du droit international.

Europe et Asie centrale

Dans la région Europe et Asie centrale, le Bélarus a été le seul pays à procéder à des exécutions. Deux exécutions au moins ont eu lieu dans ce pays en 2017, et au moins quatre nouvelles sentences capitales y ont été prononcées.

Un homme était toujours sous le coup d'une condamnation à la peine capitale au Kazakhstan.

La Fédération de Russie, le Kazakhstan et le Tadjikistan ont maintenu leur moratoire sur les exécutions.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Le recours à la peine de mort a connu un léger recul en 2017. Le nombre d'exécutions recensées au Moyen-Orient et en Afrique du Nord a diminué de 1 %, passant de 856 exécutions en 2016 à 847 en 2017.

L'Iran, l'Arabie saoudite et l'Irak sont restés les trois pays procédant au plus grand nombre d'exécutions, totalisant à eux seuls 92 % des exécutions enregistrées dans la région.

L'Iran a exécuté au moins 507 personnes, ce qui représentait 60 % de l'ensemble des exécutions confirmées dans la région. L'Arabie saoudite a exécuté 146 personnes, ce chiffre représentant 17 % de l'ensemble des exécutions confirmées dans la région.

Au moins 264 personnes ont été exécutées pour des infractions liées aux stupéfiants (27 % de l'ensemble des exécutions recensées en 2017).

Amnesty International a pu vérifier qu'au moins 619 condamnations à mort avaient été prononcées dans la région en 2017, un nombre en baisse comparé aux 764 sentences capitales enregistrées en 2016. L'Égypte a prononcé au moins 402 peines de mort, ce qui représentait le chiffre le plus élevé de la région.

Afrique subsaharienne

Des mesures positives ont été prises dans toute l'Afrique subsaharienne, conduisant à une diminution du nombre enregistré de pays procédant à des exécutions.

Des exécutions ont été enregistrées dans deux pays (la Somalie et le Soudan du Sud) en 2017, contre cinq pays en 2016.

Vingt-huit prisonniers ont été exécutés, 24 en Somalie et quatre au Soudan du Sud, soit une légère hausse par rapport aux 22 exécutions au moins recensées en 2016.

Le nombre de condamnations à mort a diminué, passant de 1 086 au moins en 2016 à 878 au moins en 2017.

Le Nigeria est le pays de la région qui a prononcé le plus grand nombre de condamnations à mort et qui comptait le plus grand nombre de prisonniers sous le coup d'une sentence capitale à la fin de l'année.

La Guinée a aboli la peine de mort pour tous les crimes. Le Burkina Faso, la Gambie, le Kenya et le Tchad ont grandement progressé sur la voie de l'abolition de ce châtimement.

LUTTE CONTRE LE VIH

Qu'attendre des nouvelles stratégies de prise en charge ?

Face à la presse hier, 12 avril, Zeh Kanakou Florence, sous-directrice de la lutte contre le Vih auprès de la Direction de lutte contre la maladie, les épidémies et pandémies (Dlme), a présenté les objectifs visés par la nouvelle stratégie de lutte contre le Vih.

C'est pour respecter la décision n°0222/Minsanté/Cab du 16 février 2018 portant réorganisation de l'offre des services de prise en charge globale du Vih dans les formations sanitaires, que le consortium Cbchb/Chp a mis sur pied le projet « *Hiv free* » sur toute l'étendue du territoire camerounais avec l'appui financier de Cde/Pepfar. Il répond ainsi en droite ligne à la déclaration publiée le 30 septembre 2015 par l'Organisation mondiale de la santé (Oms), selon laquelle, toute personne infectée par le Vih devrait commencer le traitement antirétroviral le plus tôt possible après le diagnostic.

C'est donc pour atteindre « *l'objectif 90/90/90* », que les nouvelles stratégies de prise en charge du Vih, qui sont établies selon l'approche « *Traiter tous* » au Cameroun, consistent à donner la possibilité à tous les camerounais de pouvoir premièrement, se faire dépister, ensuite, de bénéficier d'une prise en charge et enfin d'un suivi annuel. « *L'atteinte de l'objectif 90/90/90, c'est l'approche « traiter tous » ; ce qui veut dire qu'on donne l'opportunité à tous les camerounais de pouvoir bénéficier du test de dépistage et ainsi, 90% de personnes séropositives doivent bénéficier du traitement antirétroviral qui est gratuit sur toute l'étendue du territoire* », dévoile Zeh Kakanou.

S'agissant du dépistage, tout le monde susceptible d'être malade pourra bénéficier d'un test de vih au prix de 500frs. Cependant, ce test est gratuit pour les femmes enceintes, les



enfants de -19 ans, les détenus et autres personnes vulnérables. Pour ce qui est de la prise en charge, dès lors qu'une personne après avoir fait les examens, découvre qu'elle est séropositive, une équipe de psychologue est mis à sa disposition afin de lui permettre de lutter contre le stress de la maladie par rapport aux éventuelles invectives de la société et pour une bonne prise des médicaments antirétroviraux qui sont gratuits sur toute l'étendue du territoire. Enfin, quant à la rétention, le patient qui est sous traitement antirétroviral doit être suivi. Ainsi, il doit bénéficier 6 mois après la mise sous traitement, soit de la charge virale qui coûtent 5000frs, soit du Cd4 qui coûtent 2500Fcf.

Cas spécial de la femme enceinte

La prise en charge de la femme enceinte qui

commence dès le début de sa grossesse, lui permet non seulement de protéger sa santé et celle de son futur bébé. A ce titre, la femme enceinte séropositive, doit être soumise au traitement Arv (option b+) gratuitement. Par ailleurs, une bonne prise de médicaments prescrits dans l'option B+ et aux heures indiquées, assure la santé de la maman et prévient efficacement la transmission du Vih de la mère à l'enfant. Et pour ce faire, il est nécessaire voire important que le partenaire de la femme enceinte puisse l'encourager à effectuer toutes ses visites pendant la grossesse dans une formation sanitaire autorisée. Concernant le volet des formations sanitaires autorisées, désormais tous les centres du territoire national sont compétents et sont dotés d'outils nécessaires pour la prise en charge des personnes séropositives.

Rostand TCHAMI (Stg)

PRÉPARATION AUX EXAMENS OFFICIELS

Pas de congés de pâques pour les élèves des ces classes



Durant ces deux semaines de congés, ils ont travaillé sans relâche pour rattraper le retard accusé depuis le début des cours.

Jour-j moins 30, jour-j moins 40, peut-on lire sur les tableaux dans les salles classes visitées. A quelques jours des examens officiels donc, nombre d'établissements de la capitale politique du Cameroun multiplient des astuces pour assurer le succès aux examens officiels. Pour cet établissement situé au quartier éleveur à Yaoundé, la stratégie est claire : pas de congés pour le compte du second trimestre. Il est

7h30 ce jeudi matin, Ninkam Flore, élève en classe de terminales Esf (Economie Sociale et Familiale), franchit le portail, malgré la légère pluie qui arrose le quartier. Contrairement à ses camarades, la jeune fille, la vingtaine à peine sonnée, n'a pas connu de grâce matinée pendant ces deux semaines. A quelques jours de la reprise du troisième trimestre, fixé pour lundi prochain, elle se réjouit du travail abattu : « *Ces cours sont très importants, surtout pour moi qui compose à partir du 29 mai prochain. Pendant toute cette période, les enseignants sont disponibles. Nous avons corrigé les anciens sujets d'examens et je peux dire que je suis prête pour affronter mon examen* ».

Comme elle, ses camarades sont aussi à pied d'œuvre. Côté enseignants, les deux semaines ont été un véritable coup de cravache dans la progression pédagogique et sur l'évaluation du niveau des apprenants : « *Au moment où nous amorçons les ultimes instances de ces cours de mise à niveau, je ne peux guère cacher ma satisfaction. D'une part, ces cours m'ont permis d'évaluer les niveaux réels des mes élèves à quelques jours de l'examen. Je peux d'ores et déjà, sans risque de me tromper vous dire quel est le niveau de chacun. D'autre part, la correction des anciens sujets m'a permis d'acclimater les enfants, j'en ai d'ailleurs profité pour leur prodiguer des conseils, à savoir comment*

se comporter devant une épreuve », explique Mbemié Christiane, enseignante d'Histoire-Géographie.

Quant-aux dirigeants, la méthode porte ses fruits depuis les années antérieures : « *nous les organisons déjà depuis l'année dernière, et bien avant. Ces cours de mise à niveau, devons-nous le signaler se font sans contre partie, il s'agit d'un élan de cœur de la fondation pour améliorer les résultats scolaires* », affirme Ngondé Stéphanie, directrice des études dans un établissement privé de la place. Ici comme ailleurs les établissements mettent les bouchés double pour s'assurer un bon pourcentage de réussite.

Jenner ONANA (stg)

PROMOTION DES DROITS DE L'ENFANT
Unicef - journalistes pour un nouveau départ

C'est au cours d'une formation organisée par le ministère de la Communication du 11 au 13 avril 2018 à Mbalmayo, que les jalons de cette coopération ont été posés.

Dans certaines régions du Cameroun, les droits des enfants sont souvent violés. D'après les statistiques du Mics 2014, dans certaines régions du pays à l'instar de l'Extrême-Nord, le taux d'enfants de moins de 5 ans enregistrés à la naissance est en deçà de 50% ; 22% de filles de 15 à 19 ans sont victimes de violences sexuelles ; 36,1% de filles sont mariées avant 18 ans. D'où la nécessité d'engager les hommes des médias à s'intéresser davantage à ces problématiques pour une amélioration des conditions de vie des enfants.

De ce fait, une quinzaine d'hommes de médias, membres du Réseau des journalistes pour les droits de l'enfant et autres couches vulnérables (Rejodec), ont participé du 11 au 13 avril 2018 à Mbalmayo dans le Département du Nyong et So'o, à un atelier de formation sur les priorités du Plan stratégique 2018-2021 du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef). Organisé par le ministère de la Communication avec l'appui de l'Unicef, cet atelier vise à briefer les journalistes sur l'agenda de l'Unicef, les objectifs poursuivis dans le cadre du PAC, qui est une section chargée du partenariat, du plaidoyer et de la communication externe de cette agence onusienne. À l'issue de ces travaux, il est attendu l'élaboration d'un plan d'action annuel. Dans son propos d'ouverture, Suzanne ZOGO, sous directeur de l'Action gouvernementale, représentant le ministre de la Communication, a souligné l'intérêt d'une telle rencontre pour le bien être de l'enfant.

Ces assises ont en outre permis de définir la feuille de route de cette coopération dont l'objectif principal est d'accompagner le système des Nations Unies dans l'atteinte des ODD et la promotion des droits de l'enfant. De manière spécifique, il s'agit de : contribuer au plaidoyer sur les droits de l'enfant afin d'influencer le politique et renforcer l'engagement de toutes les parties prenantes ; de produire et diffuser des microprogrammes sur la situation des enfants et autres couches vulnérables ; d'alerter les populations et les leaders sur les dérives liées aux droits de l'enfant notamment les enregistrements des naissances, la malnutrition, les problèmes des adolescents.

Créé en novembre 2017, le Rejodec est une association de journalistes dont la mission est d'informer, d'éduquer et de sensibiliser l'opinion sur les questions liées aux droits de l'enfant et autres couches vulnérables. C'est un instrument sur lequel le représentant de l'Unicef, Jacques Boyer entend s'appuyer pour donner la bonne information sur la situation de l'enfance au Cameroun.

Nadège Christelle BOWA

MOUVEMENT D'HUMEUR

Grogne des employés à Cicam



Une partie du personnel du service magasin de la Cotonnière Industrielle du Cameroun (CICAM), n'approuve pas le traitement infligé par la direction pendant les périodes d'intense activité. La direction commerciale parle des rumeurs qui ne proviennent pas du magasin.

Au tour d'une table mercredi dernier à la direction commerciale de la Cotonnière Industrielle du Cameroun (CICAM) à Douala, le responsable du service a pris la peine d'écouter le personnel du service magasin de cette structure spécialisée dans la fabrication des pagnes et des serviettes de bain 100 % coton. A l'origine de cette rencontre, une plainte d'une partie des ouvriers, insurgés par le fait que leurs heures supplémentaires accumulées pendant les périodes de fortes production et les week-ends, encore dite période haute, n'étaient pas prises en compte lors du paiement de leur

salaire par leur employeur. Notamment, pendant la célébration de la journée internationale de la Femme (8 mars) et la journée internationale des travailleurs (1^{er} mai).

Informé de la situation, le chef de service commercial et marketing, Nicolas Ndoh, a été plutôt surpris, surtout parce qu'il n'a reçu aucune plainte en interne, dit-il. « *Est-ce qu'il y a quelqu'un qui se plaint, qui a un problème au magasin ? C'est le moment de le souligner, je suis là pour écouter tout le monde* », demande le responsable du service commerciale au cours de cette assise. Les réponses du personnel, une dizaine, réunis dans la salle de réunion sont toutes négatives. Le délégué du personnel, le responsable du magasin et le chef de service, tous présents, sont tous aussi étonnés et affirment n'avoir reçu aucune requête à ce sujet. Selon le responsable du magasin, l'équipe est divisée en deux groupes, qui travaillent de 8 heures à 18 heures et de 10 heures à 20 heures, avec une pause de 2 heures. L'objectif étant de faire travailler tout le monde et aussi de satisfaire à la demande.

Au sein de cette structure, confie le responsable commercial, les dispositions sont prises

par la direction pour que le personnel soit aux petits soins. Même si l'entreprise connaît une baisse de sa production, la direction, apprend-on, fait des efforts pour honorer ses engagements et surtout pour éviter des licenciements. Toutefois, il ressort de cette rencontre que certaines heures considérées comme additionnelles, sont des heures de compensation, parfois effectuées par le personnel qui aurait passé des heures réglementaires sans avoir des tâches à accomplir. Aussi, même si l'heure supplémentaire il y en a, l'entreprise fait son possible, malgré les difficultés, pour satisfaire ses employés. En effet, selon une source, l'usine a cessé de produire depuis deux jours pour manque d'une pièce technique. Une situation qui contribue au mal être de cette structure, qui subit les importations massives des tissus en provenance des pays d'Asie et d'Afrique de l'Ouest. Cette entreprise publique ne revendique désormais qu'à peine 5% des parts du marché du pagne au Cameroun, contre 80% pour les produits en provenance de l'Asie (principalement de la Chine), 10% du Nigéria, et 5% des autres pays de l'Afrique de l'Ouest.

Marie Louise MAMGUE

DOUALA

Des déchets non recyclables déversés dans la nature

Ces « déchets industriels spéciaux non-recyclables », ont été déversés dans la zone industrielle de Bassa à Douala, le week-end dernier, par une entreprise de la place.

Des déchets issus du recyclage de batteries usées et d'aluminium déversés dans la nature, c'est le triste constat fait hier dans la zone industrielle de Bassa à Douala. Les faits remontent selon nos informations, au week-end dernier. Avec les pluies de ces derniers jours, les eaux de ruissellement ont emporté une partie de ces cendres, et l'ont drainée vers le quartier Oyak qui se trouve en aval de la zone de déversement. L'entreprise Mets S.A, responsable de cette « pollution écologique », dit avoir confié la gestion de ses déchets en sous-traitance à une autre structure, tout en reconnaissant ne pas avoir assuré leur suivi. Selon le militant écologiste Didier Yimkoua, il s'agit de « *déchets industriels spéciaux non-recyclables* ». De ce fait, « *ils doivent être stockés dans des containers vitrifiés (qui empêchent tout contact direct avec les éléments de la nature que sont l'eau, l'air et le sol), ou dans des centres de stockage de déchets ultimes, dont le Cameroun ne dispose pas encore* ».

Pour lui, une fois ces produits déversés dans la nature, c'est la vie humaine qui est menacée. Car, « *ces cendres contiennent des matériaux lourds tels que le plomb, le mercure et des polluants organiques persistants (des molécules qui résistent aux dégradations biologiques naturelles, ndr)* » ; qui s'accumulent dans les tissus vivants tels que le cerveau, le foie et les tissus adipeux. Pire, elles s'infiltrent dans la nappe phréatique, la mangrove et les fonds marins, et deviennent inévitablement un poison pour



l'homme, via la consommation des produits de la mer, explique-t-il. D'où la nécessité pour leur manipulation, des structures disposant d'un permis environnemental, délivré par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable.

Les cendres ayant été versées dans une zone sous administration de la Magzi (Mission d'aménagement et de gestion de la zone industrielle), Didier Yimkoua dénonce « *la complicité* » de cette dernière envers l'entreprise incriminée. Selon lui, une fois informée de la situation, elle n'a pas saisi les responsables du ministère en charge de l'Environnement, seuls compétents « *pour déterminer le protocole de nettoyage du site, et ceci aux frais de l'entreprise mise en cause* ».

Mais, est plutôt restée complaisante en lui demandant de ramasser ces déchets dans de brefs délais. Du côté de la Magzi, il ne s'agit pas de complaisance, mais plutôt de « *pédagogie* ». « *Toutes les entreprises ne sont pas encore informées des méthodes environnementales... Il y a une pédagogie à faire avant de sanctionner qui que se soit* », explique monsieur Ambassa, un responsable de la Magzi. Raison pour laquelle, sa structure a juste instruit à l'entreprise mise en cause de retirer ces cendres ; ce qui a été fait. Selon lui, les sanctions n'interviendront qu'en cas de récidive. Mais pour Didier Yimkoua, il y a lieu de s'interroger sur la nouvelle destination de ces déchets.

Le Prince FOGUE (stagiaire)

JUSTICE

Jean Paul Soppo Priso devant le TPI

Pour refus d'exécuter une décision de justice devenue définitive, Jean Paul SOPPO PRISO comparait une fois de plus devant le tribunal de première Instance du Wouri.

L'affaire qui oppose l'aîné de la famille Soppo Priso est devenue un véritable feuilleton. Après avoir fait le tour des tribunaux du Cameroun, jusqu'à la Cour Commune de Justice d'Abidjan en Côte d'Ivoire où le fils du regretté homme politique et homme d'affaire Camerounais a perdu à toutes les étapes. Il ne résout toutefois pas à accepter la décision prononcée en sa défaveur.

Voici 14 ans que Jean-Paul Soppo Priso jongle avec la justice refusant systématiquement et obstinément à payer des arriérés de loyers accumulés depuis plus de 12 ans. Ce n'est pas faute de pouvoir payer. Si ce n'est pour faire souffrir une pauvre famille question de montrer qu'il est couvert par son aura sociale héritée de son illustre géniteur. On serait tenté de questionner le rôle social de la justice.

Est-elle vraiment la même pour tout le monde ? Malgré les tribulations dont il est victime, Fritz NGO Pierre y croit dur comme fer. Lui qui, dans une confiance au messager il y a quelques mois, confirmait sa confiance en la justice de son pays.

Aussi nous a-t-il encore confié, la procédure qui reprend ce 17 Avril 2018, au correctionnel du TPI il y va l'esprit serein : « *si j'ai gagné jusqu'à présent partout où M. Soppo Priso m'a entraîné, ce n'est pas dans la mesure reprise que je vais perdre. La même cause aura le même effet* », sérène-t-il. Le tout est de savoir si le même mauvais perdant ne le traînera pas de nouveau dans le même circuit du dilatoire qui les conduiront de nouveau devant la Cour Commune d'Arbitrage d'Abidjan en Côte d'Ivoire. L'homme aurait visiblement une capacité financière de nuisance inépuisable. Surtout lorsqu'il ne veut pas payer une dette.

Hélas, le temps de la justice n'est pas celui du justiciable. Mais il faut savoir la laisser suivre son cours.

Marlyse Sibatcheu

EXECUTION BUDGETAIRE

Au cours de l'exercice 2017, le budget de l'Etat s'est exécuté dans un contexte marqué au plan international par : (i) une économie mondiale qui s'est raffermie tout au long de l'année, avec un taux de croissance estimé à 3,7% contre 3,2% en 2016, notamment grâce à la bonne tenue de la production industrielle mondiale et au redressement du commerce international. Selon le FMI, cette dynamique devrait se poursuivre en 2018, au regard des premiers indices de l'année, avec une croissance qui devrait être supérieure à celle de 2017, entre 3,8% et 3,9%, sous l'impulsion des Etats-Unis et des pays émergents. (ii) Le faible niveau des cours mondiaux du pétrole, malgré une hausse de plus de 20% en 2017 par rapport à 2016. Le prix du pétrole se situe en moyenne à 60 dollars le baril.

Au plan national, le contexte d'exécution du budget a été marqué par : (i) un ralentissement de l'activité économique, dont le taux de croissance devrait se situer autour de 3,7% en 2017 contre 4,5% en 2016. L'activité économique devrait être redynamisée en 2018, avec un taux de croissance qui est projeté à 4,2%, sous l'impulsion du secteur tertiaire et de l'accroissement de l'offre d'énergie pour les entreprises du secteur secondaire ; (ii) la poursuite du fléchissement de l'inflation, dont le taux est estimé, selon l'INS, à 0,6% en 2017 contre 0,9% en 2016 et 2,7% en 2015 ; (iv) les appuis budgétaires obtenus des partenaires au développement, suite à l'exécution satisfaisante du programme économique et financier au terme du premier semestre 2017 ; (v) la deuxième année de mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE), avec l'entrée en lice des marchandises dites du deuxième groupe et le doublement du taux de réduction des droits de douane pour les marchandises du premier groupe ; et (vi) la lutte contre l'insécurité dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest.

Globalement, l'exécution du bud-

get de l'Etat au cours de l'exercice 2017 s'est caractérisée notamment par une bonne tenue des recettes fiscales et des sous-réalisations tant en recettes pétrolières qu'en recettes non fiscales, ainsi qu'une maîtrise des dépenses budgétaires. Les évolutions en recettes et dépenses sont les suivantes :

I- LES RECETTES BUDGETAIRES

Au cours de l'exercice 2017, les recettes budgétaires totales s'élèvent à 4 451,9 milliards. Elles sont en hausse de 822,4 milliards (+22,7%) par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'observe tant au niveau des recettes internes qu'à celui des emprunts et dons.

Les recettes budgétaires internes recouvrées s'établissent à 3 057,1 milliards, augmentant ainsi de 218,8 milliards (+7,7%) par rapport à 2016 où elles étaient de 2 838,3 milliards. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux recettes non pétrolières.

Les emprunts et dons s'élèvent à 1 394,8 milliards à fin décembre 2017 contre 791,2 milliards à fin décembre 2016, soit un accroissement de 603,6 milliards (+76,3%). Cet accroissement est principalement le fait d'une part, des ressources exceptionnelles au titre des appuis budgétaires obtenus des partenaires au développement, dans le cadre de la mise en œuvre du programme économique et financier conclu avec le FMI, et, d'autre part, de l'amélioration des décaissements au titre des prêts projets.

S'agissant des prévisions, l'objectif des recettes budgétaires totales pour l'exercice 2017 fixé à 4 373,8 milliards a été dépassé. Les réalisations se situent à 4 451,9 milliards, soit un taux de réalisation de 100,8%. Ce dépassement est imputable aux emprunts et dons. En effet, les recettes budgétaires internes affichent un taux de réalisation de 97,3% par rapport aux 3 143,3 milliards de prévision annuelle, tandis que les emprunts et dons présentent

un taux de réalisation de 113,4% par rapport aux 1230,5 milliards prévus.

Par rubriques de recettes, les évolutions se présentent ainsi qu'il suit :

1- Les recettes pétrolières se chiffrent à 385,9 milliards à fin décembre 2017, en baisse de 39,1 milliards (-9,2%) par rapport à fin décembre 2016, du fait des effets du faible niveau des cours mondiaux du pétrole sur l'activité du secteur pétrolier. Elles sont constituées de 319,4 milliards de redevance pétrolière SNH et 66,5 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Par rapport aux 455,1 milliards de prévision annuelle, leur taux de réalisation est de 84,8%. La sous-réalisation est imputable à l'impôt sur les sociétés pétrolières qui est affecté par le faible niveau des cours du pétrole.

2- Les recettes non pétrolières sont de 2 671,2 milliards à fin décembre 2017 contre 2 413,3 milliards à fin décembre 2016, soit une augmentation de 257,9 milliards (+10,7%). Par rapport aux 2 688,2 milliards d'objectif annuel, elles sont en retrait de 17 milliards, soit un taux de réalisation de 99,4%. La sous-performance s'observe au niveau des recettes douanières et des recettes non fiscales. L'évolution et les réalisations des principales composantes des recettes non pétrolières sont données ci-après.

a)- Les recettes des impôts et taxes recouvrées au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 1 790,4 milliards contre 1 585,6 milliards en 2016, soit une hausse de 204,8 milliards (+12,9%). Cette hausse résulte principalement de l'augmentation de 195,4 milliards (+36,4%) de la TVA, de 16,5 milliards (+15,6%) de la TSPP, et de 9,9 milliards (+10,5%) des droits d'enregistrement et du timbre. Par contre, l'impôt sur les sociétés non pétrolières, et les droits d'accises enregistrent des baisses respectives de 32 milliards (-9,1%) et 11,7 milliards (-5,9%). Par rapport aux 1 719 milliards de prévision pour

LE A FIN DECEMBRE 2017

l'exercice 2017, les recettes d'impôts et taxes sont en dépassement de 71,4 milliards, soit un taux de réalisation de 104,2%. Ce dépassement s'observe au niveau de la TVA (119,3%) et des droits d'enregistrement et du timbre (109,9%). Par contre, l'IRPP, l'impôt sur les sociétés non pétrolières, les droits d'accises et la TSPP sont en sous réalisation.

b)- Les recettes douanières s'établissent à 732,7 milliards pour l'année 2017 contre 683,7 milliards en 2016, soit une hausse de 49 milliards (+7,2%). Par rapport aux 800 milliards prévus pour l'exercice, les recettes douanières sont en retrait de 67,4 milliards, soit un taux de réalisation de 91,6%. Cette sous-performance s'explique notamment par la baisse des importations et, dans une moindre mesure, par les effets induits de l'Accord de Partenariat Economique (APE).

c)- Les recettes non fiscales augmentent de 4,1 milliards (+2,8%) et se situent à 148,1 milliards à fin décembre 2017. Par rapport aux 169,1 milliards de prévision annuelle, elles sont en retrait de 21 milliards, soit un taux de réalisation de 87,6%. Cette sous réalisation est notamment imputable au droit de transit pétrolier et aux recettes des services.

II- LES DEPENSES BUDGETAIRES

Les dépenses budgétaires totales s'élèvent à 4 363,8 milliards à fin décembre 2017 contre 4 451,5 milliards à fin décembre 2016, soit une baisse de 87,7 milliards (-2%), imputable à aux dépenses courantes et aux dépenses d'investissement. Par rapport aux 4 373,8 milliards prévus pour l'exercice 2017, leur taux d'exécution est de 99,8%. Le taux d'exécution des dépenses courantes est de 104,5%, celui des dépenses d'investissement se situe à 93,6%, tandis que le service de la dette publique a été exécuté à hauteur de 99,8%. Par nature de dépenses, les évolutions

sont les suivantes :

1- Les dépenses courantes reculent de 188,6 milliards (-8,1%) et se situent à 2 152,7 milliards à fin décembre 2017. Par rapport aux 2 059,3 milliards prévus, elles sont en dépassement de 93,4 milliards, soit un taux d'exécution de 104,5%. L'évolution et les réalisations des principales rubriques des dépenses courantes sont données ci-dessous.

a)- Les dépenses de personnel augmentent de 37,3 milliards (+4%) par rapport à l'exercice 2016 et s'établissent à 974,6 milliards à fin décembre 2017. Elles sont en retrait de 23,9 milliards par rapport aux 998,5 milliards prévus, soit un taux d'exécution de 97,6%.

b)- Les dépenses de biens et services baissent de 232,8 milliards (-24,3%) par rapport à 2016 et se chiffrent à 725,5 milliards à fin décembre 2017. Le taux d'exécution de ces dépenses est de 104,6% par rapport aux 693,6 milliards prévus.

c)- Les dépenses de transferts et pensions sont de 452,6 milliards à fin décembre 2017, en hausse de 6,9 milliards (+1,5%) par rapport à l'exercice précédent. Elles présentent un dépassement de 85,4 milliards et un taux d'exécution de 123,3%.

2- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 485 milliards au terme de l'année 2017 contre 1 514,6 milliards en 2016, soit une baisse de 29,6 milliards (-2%). Par rapport à l'objectif annuel de 1 587 milliards, ces dépenses sont en retrait de 102 milliards, soit un taux d'exécution de 93,6%. L'évolution et les réalisations des différentes rubriques des dépenses d'investissement sont présentées ci-après.

a)- Les dépenses d'investissement sur ressources propres s'établissent à 691,1 milliards à fin décembre 2017, diminuant de 301,5 milliards (-30,4%) par rapport à fin

décembre 2016. Elles sont en retrait de 235,9 milliards, soit un taux d'exécution de 74,6%, par rapport aux 927 milliards prévus pour l'exercice.

b)- Les dépenses d'investissement sur financements extérieurs se situent à 773,5 milliards à fin décembre 2017 et augmentent de 284,2 milliards (+58,1%). Par rapport à l'objectif annuel de 625 milliards, leur taux d'exécution est de 123,8%, en raison notamment de l'amélioration de la capacité d'absorption des ressources extérieures destinées aux projets à financement conjoint.

c)- Les dépenses de restructuration se chiffrent à 20,4 milliards à fin décembre 2017 contre 32,7 milliards en 2016, soit une baisse de 12,3 milliards (-37,6%). Leur taux d'exécution est de 58,3%.

3- Le service de la dette publique

Le service de la dette publique pour l'année 2017 s'établit à 726,1 milliards contre 595,6 milliards en 2016, soit une hausse de 130,5 milliards (+21,9%). Par rapport aux 727,5 milliards prévus, le service de la dette publique est en retrait de 1,4 milliard, soit un taux d'exécution de 99,8%.

a)- Le service effectif de la dette extérieure est de 270,5 milliards à fin décembre 2017 contre 243,7 milliards à fin décembre 2016, soit une hausse de 26,8 milliards (+11%). Son taux d'exécution est de 83,3%. Il convient de relever qu'il n'y a pas d'accumulation d'arriérés sur cette dette.

b)- Les paiements au titre de la dette intérieure augmentent de 103,7 milliards (+29,5%), passant de 351,9 milliards en 2016 à 455,6 milliards en 2017. Par rapport aux 402,9 milliards prévus pour l'exercice, le taux d'exécution de ces paiements est de 113,1%./-

EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT A FIN DECEMBRE 2017

(En milliards de FCFA, sauf précision contraire)

RUBRIQUES	L.F. 2017 (a)	janv-déc 17 Réalizations (c)	janv-déc 16 Réalizations (d)	Ecart (e)=(c-b)	Taux de Réalisation (c/b) (%)	Variation	
						(c/d) (abs)	(c/d) (%)
A- RECETTES INTERNES	3143,3	3057,1	2838,3	-86,2	97,3	218,8	7,7
I-Recettes pétrolières	455,1	385,9	425,0	-69,2	84,8	-39,1	-9,2
1-Redevance SNH	331,1	319,4	316,0	-11,7	96,5	3,4	1,1
2- IS pétrole	124,0	66,5	109,0	-57,5	53,6	-42,5	-39,0
II- Recettes non pétrolières	2688,2	2671,2	2413,3	-17,0	99,4	257,9	10,7
1- Recettes Fiscales	2519,1	2523,1	2269,3	4,0	100,2	253,8	11,2
a- Recettes des impôts et taxes	1719,0	1790,4	1585,6	71,4	104,2	204,8	12,9
dont - IRPP	275,8	255,1	250,8	-20,7	92,5	4,3	1,7
- TVA	613,0	731,5	536,1	118,5	119,3	195,4	36,4
- IS non pétrole	355,0	319,5	351,5	-35,5	90,0	-32,0	-9,1
- Droits d'accises	195,0	186,6	198,3	-8,4	95,7	-11,7	-5,9
- Droits d'enreg.et timbre	94,9	104,3	94,4	9,4	109,9	9,9	10,5
- TSPP	128,0	122,1	105,6	-5,9	95,4	16,5	15,6
b- Recettes douanières	800,1	732,7	683,7	-67,4	91,6	49,0	7,2
dont - Droit de douane import.	373,1	361,2	322,7	-11,9	96,8	38,5	11,9
- TVA import.	388,5	316,0	322,4	-72,5	81,3	-6,4	-2,0
- Droits d'accises import.	12,8	17,8	12,7	5,0	139,1	5,1	40,2
- Droits de sortie	16,4	22,6	16,3	6,2	137,8	6,3	38,7
2- Recettes non fiscales	169,1	148,1	144,0	-21,0	87,6	4,1	2,8
B- EMPRUNTS ET DONNS	1230,5	1394,8	791,2	164,3	113,4	603,6	76,3
- Prêts projets	585,0	741,5	453,0	156,5	126,8	288,5	63,7
- Prêts programmes	0,0	342,1	0,0	342,1	-	342,1	-
- Dons	85,5	64,8	54,1	-20,7	75,8	10,7	19,8
- Emission des titres publics	300,0	173,4	264,1	-126,6	57,8	-90,7	-34,3
- Emprunts bancaires	260,0	73,0	20,0	-187,0	28,1	53,0	265,0
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	4 373,8	4451,9	3629,5	78,1	101,8	822,4	22,7
DEPENSES							
I-Dépenses courantes	2 059,3	2 152,7	2 341,3	93,4	104,5	-188,6	-8,1
Dépenses de personnel	998,5	974,6	937,3	-23,9	97,6	37,3	4,0
Dépenses de Biens & Services	693,6	725,5	958,3	31,9	104,6	-232,8	-24,3
Transferts et pensions	367,2	452,6	445,7	85,4	123,3	6,9	1,5
II- Dépenses d'investissement	1 587,0	1485,0	1514,6	-102,0	93,6	-29,6	-2,0
Sur financements extérieurs	625,0	773,5	489,3	148,5	123,8	284,2	58,1
Sur ressources propres.	927,0	691,1	992,6	-235,9	74,6	-301,5	-30,4
Dépenses de restructurations	35,0	20,4	32,7	-14,6	58,3	-12,3	-37,6
IV- Service de la dette publique	727,5	726,1	595,6	-1,4	99,8	130,5	21,9
Dette extérieure	324,6	270,5	243,7	-54,1	83,3	26,8	11,0
Dette intérieure	402,9	455,6	351,9	52,7	113,1	103,7	29,5
dont - Amortissement du principal	189,9	299,2	112,9	109,3	157,6	186,3	165,0
- Remboursement crédits de TVA	110,0	82,0	54,0	-28,0	74,5	28,0	51,9
- Arriérés intérieurs	10,0	36,3	23,1	26,3	363,0	13,2	57,1
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	4373,8	4363,8	4451,5	-10,0	99,8	-87,7	-2,0

Source: MINFI.

COMMERCIALISATION

De nouveaux débouchés pour le café

Neuf. C'est le nombre de débouchés que s'est frayé le café Camerounais dans le monde au cours de la campagne 2016-2017.

Selon le rapport de campagne de l'Office national du cacao et du café (Oncc), sur les 20 270 tonnes commercialisées au cours de ladite campagne, 12 527 tonnes ont été exportées, en baisse de près de 3 000 tonnes par rapport aux exportations de 15 520 tonnes enregistrées tout au long de la campagne caféière précédente. Selon le site d'information économique Investir au Cameroun, « les équilibres traditionnels, en ce qui concerne les différentes destinations des cafés camerounais dans le monde, n'ont pas fondamentalement changés au cours de la campagne caféière 2016-2017 ». Mais, toujours selon le rapport de campagne de l'Office national du cacao et du café (Oncc), le Cameroun a pu étoffer son marché dans le monde, en se frayant neuf nouveaux débouchés à l'international.

Si plus de 72% du robusta camerounais a été exporté vers l'Algérie (25,5%), le Portugal (22,9%), l'Italie (13,2%) et les Etats-Unis (10,4), cette variété en provenance du Cameroun a également agüiché des acheteurs de six nouveaux pays. Il s'agit, indique l'Oncc, du Danemark, de la Géorgie, des Pays-Bas, d'Israël, de la Pologne et de la Turquie. « Quant à l'ara-



bica camerounais, au cours de la dernière campagne, il a pu, pour la première fois, s'attirer les faveurs des acheteurs polonais, suisses, croates et indonésiens. Mais, les cargaisons les plus importantes de cette variété, notamment 77,8% de la production camerounaise, ont été exportées vers quatre pays : la Russie (27,6%), l'Allemagne (25,7%), les Etats-Unis (13,1%) et l'Indonésie (11,4%) ».

Par ailleurs, force est de noter qu'avec une nouvelle baisse de près de 20% de la production 2016-2017, à 20 270 tonnes la filière café

poursuit son déclin. Les statistiques de l'Office national du cacao et du café (Oncc) qui ont officiellement été révélées lors du lancement de la campagne caféière 2017-2018, le 4 avril 2018 font état de ce que la production 2016-2017 a culminé à 20 270 tonnes, en baisse de près de 20% par rapport aux 24 500 tonnes de la campagne 2015-2016.

Ce volume de production est surtout la 2^{ème} plus mauvaise performance réalisée par les producteurs camerounais, au cours des cinq dernières campagnes, après les 16 142 tonnes de 2012-2013, qualifiée par les

acteurs locaux de la filière de pire campagne la plus mauvaise « des 50 dernières années ». Ce qui, selon les experts locaux de la filière, pourrait s'expliquer. Car, disent-ils, Il s'agit notamment de l'indisponibilité des plants, l'utilisation de variétés anciennes aux rendements insignifiants, la cherté des engrais, le vieillissement des plantations et des planteurs, mais surtout une désaffection des producteurs, du fait des prix très peu rémunérateurs (à la différence de ceux du cacao), lesquels prix sont en déphasage total avec le volume de travail requis par l'activité

de production du café.

A noter que « depuis la campagne 2013-2014, qui avait redonné un peu d'espoir aux acteurs de la filière café, avec une production globale de 32 800 tonnes, la production nationale du café au Cameroun a de nouveau régressé de plus de 12 500 tonnes », selon le site investir au Cameroun. Toutes choses, poursuit ledit site, qui éloignent davantage le pays des objectifs contenus dans son plan de relance des filières cacao-café, qui ambitionne de porter la production nationale du café à 150 000 tonnes, en 2020.

M.S.

SUD

L'approche Himo au centre des débats à Ebolowa

C'est à l'occasion de l'atelier national de renforcement de capacités des responsables impliqués dans les procédures de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et de passation des investissements au sein des départements ministériels présentant un fort potentiel de réalisation en Himo des infrastructures, tenu dans la salle de conférences de l'hôtel Kapso à Ebolowa le 11 avril dernier sous la conduite de l'unité technique de la haute intensité de main d'œuvre (Himo) du Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (Minepat).

La mise en œuvre de l'approche à haute intensité de main d'œuvre (Himo) dans les projets d'infrastructures n'est pas un travail fait au

rabais, mais garantie une qualité durable. Les routes faites en pavés de pierre sont très durables contrairement à celles enduites avec l'asphalte. Les salles de classe faites en matériaux locaux avec l'approche Himo résistent à l'usure du temps, de même que les maisons faites depuis l'époque Allemande. Il est question pour Medard Kouatchou coordonnateur de l'unité technique Himo au Minepat, que les maîtres d'ouvrage intègrent l'approche Himo dans la budgétisation de leurs investissements publics. Car, cette approche combine l'utilisation de la main d'œuvre locale avec les matériaux locaux pour la réalisation des infrastructures. L'objectif ici étant, de créer des emplois pour mieux lutter contre la pauvreté. Le recours aux approches Himo pour la réalisation des infrastructures publiques, chaque fois que cela est techniquement possible et économiquement rentable, est non seulement trois fois moins cher, mais aussi et surtout, permet de créer trois fois plus d'emplois et de

réaliser des économies des devises de l'ordre de 50 à 60%. C'est conscient de ces avantages que le premier ministre depuis le 28 juin 2012 lors d'un conseil de cabinet a instruit le Minepat de « tout mettre en œuvre pour atteindre l'objectif d'intégration des approches Himo à hauteur de 20% dans les programmes d'investissements publics ». C'est fort de cela que la rencontre d'Ebolowa vise à amener donc les administrations publiques présentant un fort potentiel des réalisations en Himo à recourir aux approches intensives en emplois, chaque fois que cela est techniquement possible pour la réalisation des investissements publics. Il s'agit de sensibiliser les décideurs et les responsables des programmes ministériels sur les avantages à l'utilisation des approches Himo, vulgariser les textes et documents d'orientation, former des intervenant de la chaîne sur l'élaboration des devis et le montage des dossiers d'appel d'offre (Dao) qui intègrent les clauses Himo. Formuler également des propo-

sitions d'inscription des projets Himo dans le Bip. Ainsi, les thématiques abordées ont permis à la trentaine de participants d'éplucher l'approche Himo qui désormais devra entrer dans les usages des administrations au Cameroun. Déjà, des réalisations en approches Himo existent dans la région du Sud pour ne citer que cet exemple. Des routes faites en approche Himo à Sangmélina, la construction de la clôture du complexe industriel de Ngalan (usine des tracteurs) à Ebolowa qui a créé près de 150 emplois. Plusieurs autres exemples existent dans l'ensemble du pays comme cette route en pavés de pierre faite à Ngoulémakong dans le Sud, à Bangangté dans l'Ouest et dans d'autres régions. Aux termes de l'atelier d'Ebolowa, il sera question d'une augmentation substantielle de la part des projets Himo dans le Bip 2019, avec pour corollaire des dizaines de milliers d'emplois directs supplémentaires créés et que l'élaboration de Dao type Himo soit sans ambiguïté.

Jacques Pierre SEH

CLASSEMENT FIFA

Les Lions indomptables perdent une place



Classé 6e en Afrique et 51e sur le plan mondial le mois dernier, l'équipe championne d'Afrique en titre dont le match amical contre la sélection nationale du Koweït le 25 mars dernier à Koweït City, ne comptait que pour du beurre, loge ce mois au 7e rang sur le continent.

Comme chaque mois, la Fédération internationale de football association (Fifa) a dévoilé hier jeudi 12 avril, son édition mensuelle du classement des nations pour le mois en cours. Et, comme prévu après les nombreux matchs amicaux programmés en mars, des changements importants sont à noter. Côté africain, la Tunisie accentue son statut de leader et profite de ses victoires face à l'Iran et au Costa Rica (1-0 à chaque fois) pour gagner 9 rangs au niveau mondial et grimper à la 14e place, le meilleur classement de son histoire. Les Tunisiens ont salué avec enthousiasme le classement historique de leur équipe nationale, parvenue à ce rang, du jamais vu pour les Aigles de Carthage.

Ces derniers affirment ainsi leur première place sur le continent africain, loin devant le Sénégal (28e), et parmi les pays arabes. «Mille

félicitations au peuple tunisien, et merci à tous ceux qui ont contribué à cet exploit sans précédent», a tweeté l'entraîneur Nabil Maaloul. A son plus haut niveau, la Tunisie avait atteint la 19e place en 1998, a indiqué la fédération, relevant que l'équipe, avec 1012 points, franchit également pour la première fois de son histoire le seuil des 1000 points. Soulignant que cette remontée au classement a été progressive depuis 2010, la fédération a salué dans un communiqué cette prouesse témoignant «d'une remarquable régularité et d'une belle constance au niveau des résultats durant les dernières années».

En attendant la Can 2019

Le Cameroun, lui, perd une place sur le continent (de 6^e à 7^e) mais conserve son rang sur l'échiquier planétaire (51^e). La rencontre amicale remportée 3-1 par les poulains du sélectionneur intérimaire Alexandre Belinga Belinga n'a eu aucune incidence sur ce classement Fifa. En attendant la désignation du nouvel « oiseau rare », le pays hôte de la Coupe d'Afrique des nations (Can) 2019 devra s'inscrire dans la perspective d'une nation qui rêve de garder le trophée à la maison notamment à travers la multiplication des matchs amicaux internationaux, des regroupement mais surtout, remporter toutes les rencontres comptant pour la campagne éliminatoire. Un peu plus

bas de ce classement, le Nigeria (47e) fait un bond de 5 places pour doubler le Cameroun et permettre à l'Afrique de compter un 6e représentant dans le Top 50. Si le Ghana, le Burkina Faso et le Cap Vert poursuivent leur progression avec un gain de 3 places, l'Algérie n'en finit quant à elle plus de chuter et les Fennecs sortent du Top 10 africain, dépassés par les Requins Bleus.

L'Allemagne encore et toujours

Sur le plan mondial, l'Allemagne a conservé la tête du classement mensuel devant le Brésil et la Belgique qui déloge le Portugal du podium. La Suisse et la France ont gagné deux places pour atteindre respectivement les 6e et 7e rangs, au détriment de l'Espagne qui recule de deux longueurs à la 8e place. La Belgique a gagné deux places pour s'installer sur le podium au 3e rang, délogeant le Portugal qui devance l'Argentine. Le plus fort recul est enregistré par la Pologne qui perd 4 places et tombe au 10e rang. A quelques semaines du coup d'envoi du Mondial en Russie, le grand nombre de matchs disputés en mars (133) a entraîné de nombreux changements dans le classement, avec les fortes progressions de la Tunisie (14e, +9 places) et de l'Uruguay (17e, +5). Rendez-vous le 17 mai pour la prochaine édition avec moins de changements en perspective.

C.T.

TOURNOI U18

8 centres de formation à la conquête de la Easter Cup

Le coup d'envoi de la 4e édition du tournoi Easter Cup, réservé aux U18, a été donné ce mardi à l'Ecole de football Brasseries du Cameroun (Efbc) à Douala.

Le match d'ouverture de la quatrième édition du tournoi de football U18, baptisé Easter Cup, s'est achevé sur une large victoire de Bamboutos de Mbouda face APejes de Mfou (3-0). Cette rencontre inaugurale, s'est déroulée ce mardi à l'Ecole de football Brasseries du Cameroun (Efbc), l'hôte et initiateur, de cette compétition qui réunit les meilleurs centres de formation du Cameroun. Comme lors des trois éditions précédentes, huit établissements ont été conviés à ce grand rendez-vous de football jeune, qui permet de palier, à l'absence des championnats jeunes au Cameroun. Notamment Njalla Quan Sport Academy de Limbe, qui est à sa première participation, Coton sport de Garoua, Bamboutos de Mbouda, Union sportive de Douala, Léopard Royal de Bertoua, Best Star de Limbe, Apejes de Mfou et l'Efbc. « Le tournoi est fait pour encadrer les jeunes. Malheureusement le Cameroun ne dispose pas de championnat pour les catégories jeunes », explique Jean Flaubert Nono, le manager général de l'Efbc.



Déjouer les pronostics

Les objectifs de ce tournoi, explique son promoteur, est d'offrir aux jeunes footballeurs camerounais, parfois privés de compétition, la possibilité d'avoir un espace d'expression avec la chance d'être déniché par les recruteurs. Comme lors des précédentes éditions, l'organisateur a annoncé l'arrivée des représentants de plusieurs clubs européens. A la fin du tournoi, un fichier d'équipe type sera établi par un jury constitué des footballeurs camerounais de renom et soumis à la Direction technique nationale pour exploitation. Des huit centres de formation de football en lice,

un seul d'entre-eux aura la chance de soulever, le 14 avril prochain, le quatrième trophée de la Easter Cup. En 2017, la formation d'Union sportive de Douala avait détrôné le centre hôte, après deux années consécutives de règne. « Chaque année, nous assistons au tournoi avec une nouvelle équipe. L'objectif pour nous n'est pas forcément de gagner, mais de former et d'évaluer nos apprenants », explique l'encadreur technique de l'Efbc. Encore à sa première expérience, l'équipe de Njalla Quan de Limbe, espère déjouer les pronostics, favorables comme à chaque édition, à l'Efbc.

Marie Louise MAMGUE

FOOT'AISES

Pourquoi fuient-ils ?

Martin Camus MIMB, Analyste des questions des Sports

En 2008, je suis allé accompagner une école de football à un tournoi de jeunes à Loches en France. Quinze gamins environs étaient embarqués, pour une compétition dont l'objectif, pour les responsables du centre, était le placement des jeunes auprès



des Clubs français. En pareille occasion, les scouts et les recruteurs pullulent en effet. Le Tournoi avait à peine commencé que deux enfants avaient fondu dans la nature. Aidés par leurs familles installées là-bas et qui rodaient autour de l'hôtel où nous étions. Cinq autres disparaîtraient sans laisser des traces.

Le cas d'un jeune dans cette évasion m'avait marqué. Il avait tenté de fuir deux fois, et deux fois, il a été rattrapé et ramené chez nous. Le soir de sa deuxième arrestation, il rentre dans ma chambre et me parle en langue bassa. Il me dit à peu près ceci : « Grand frère, je préfère mourir que de rentrer au Cameroun. Ma mère a pris la tontine d'un million et demi et elle m'a dit que c'était mon héritage et que j'aille me battre en France. Elle braise le poisson à côté de la route... si je rentre elle va me tuer ». J'étais partagé entre lui expliquer qu'en restant ici sans papiers il ne pourrait pas jouer au foot, et comprendre la situation qu'il venait de m'expliquer. Avec mes mots, j'ai essayé de lui expliquer. En vain, puisque le lendemain, il a réussi à s'enfuir, cette fois-là, pour de bon ! Huit gamins étaient donc dans la nature, aidés dans leur évasion par leurs familles, installées ici ou errant en Europe !

En 2006, je me suis retrouvé en Égypte pour couvrir la Can. Nous avons été bruyamment accueillis par la communauté camerounaise et chaque soir, ou presque, nous allions manger à Ma'adi, un quartier à quarante cinq minutes du centre-ville du Caire, à la recherche des restaurants camerounais qui en avaient fait leur Quartier Général. Ce que nous allions découvrir était hallucinant. Le temps de la Can, les restaurants camerounais ouverts pour la circonstance, vendaient la bouffe au plat et la bouffe au lit. Des jeunes filles parties en aventure, faisaient leurs emplettes sexuelles !

Ce n'était pas le plus grave. Nous découvrons de jeunes footballeurs, certains ayant fait les beaux jours des championnats locaux, dans une incroyable promiscuité. Ils ne jouent au foot que pour le tournoi inter ambassades de circonstance ! Nous prenons sur nous la responsabilité de convaincre certains de rentrer, parce-que en plus, ils sont parfois vingt dans une même chambre. Tous nous regardent avec surprise comme si nous ne comprenions pas les enjeux. L'un de nous nous remettre le téléphone de son père et nous dit : « Si vous pouvez le convaincre, je rentre. Il m'a dit que revenir, c'est couvrir la famille de honte... ».

Chaque voyage est donc une occasion d'investissement pour la famille, qui aura désormais son « mbenguetaire », parce qu'à leurs yeux, avoir un enfant en Europe est un espoir de richesse pour la famille. C'est une sorte d'esclavage moderne, bien travaillée dans les familles, et implémentée par des négriers véreux, qui se cachent dans les fédérations sportives et les ministères.

Récemment à Montaigu, des jeunes ont fait respecter la tradition de la fuite. Les Jeux du Commonwealth comme d'habitude nous ont servi le tableau final. Huit athlètes dans la nature, comme aux Jeux Olympiques de Londres, comme à d'autres jeux de la Francophonie et du Commonwealth qui ont permis aux Ngoudjo Herman, Bika Mba Sakhio, Hassan Ndam et autres de s'expatrier.

Quand les familles le voient, la pression est immense, l'espoir est permis, le business bat son plein. En 2003 lorsque je vais en France pour la première fois, à l'occasion de la Coupe des Confédérations, une question d'un proche le jour de mon retour m'a renseigné sur le virus de l'aventure qui a infecté les familles africaines aveuglées par la pauvreté : « Tu es rentré pourquoi » ?

Heureusement que j'étais rentré !